

M. CASSART donne lecture du texte suivant :

M. CASSART geeft lezing van de volgende tekst:

Les premiers flocons de neige et les premiers froids sont arrivés sur le pays et sur notre commune !

Puis-je vous demander les dispositions prises par la Commune pour faire face à la neige, au gel et au verglas afin de pouvoir dégager, au plus vite, les voiries.

Notre commune compte trois hôpitaux, un poste de pompiers, de nombreux établissements scolaires, de nombreuses entreprises et commerces, des séniories qui doivent être accessibles par les services de secours, sans compter l'ensemble des Anderlechtois qui doivent, eux aussi, être secourus en cas d'urgence.

- Combien et quel type de véhicules ou engins sont disponibles ?
- Combien d'équipes sont affectées à ce service primordial ?
- Y a-t-il de l'épandage préventif, si oui dans quelles conditions ?
- Quel est le stock de matières permettant le déneigement et notamment le stock de sel de déneigement ?

Pour ce qui est des trottoirs, les citoyens savent qu'ils doivent dégager leur trottoir selon le bon principe « *En hiver, neige déblayée = chutes évitées* ». Prévoyez-vous de sensibiliser les habitants à aider leurs voisins moins valides à dégager leur trottoir, ou bien les services communaux sont-ils disponibles pour le faire ?

Mais que fait la Commune pour ses propres bâtiments ? Qui s'occupe de dégager les trottoirs des bâtiments publics, des écoles, des parcs publics, des endroits dont notre administration a la responsabilité ?

L'administration communale devrait montrer l'exemple en marquant encore davantage son activité en matière d'entretien de ses trottoirs. Ainsi, tous les opérateurs de la vie communale devraient attacher une attention particulière à l'entretien des accotements dont ils ont la responsabilité directe et notamment en cas de mauvais temps.

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Madame la Conseillère, avant de répondre à vos questions, j'aimerais juste préciser que notre Commune n'a la responsabilité du déneigement que des seules voiries communales, la caserne de pompiers, et le plus grand des hôpitaux de notre commune sont en l'occurrence sur des voiries régionale, qui sont donc déneigées par la Région.

Plus concrètement par rapport à vos questions, nous avons en ce moment un camion avec une machine à sel, un tracteur avec une machine à sel et une machine à sel actuellement en cours de réparation. A ce jour, il y a donc 2 équipes disponibles pour sortir préventivement sur demande de la police ou en fonction des conditions météorologiques dont les codes de couleur de l'IRM en sont un bon indicateur. Nous avons encore environ 200 tonnes de sel en stock, sur le site de la chaussée de Mons, quand le stock arrivera à la fin, nous réfléchirons à une alternative.

Enfin, concernant nos bâtiments, ce sont les concierges ou le personnel de nettoyage affecté au bâtiment qui sont chargés du déneigement des trottoirs et cours d'écoles. Nos

parcs, mais aussi la Maison communale et les arrêts de bus sont déneigés par nos agents du service entretien.

Enfin, nous prenons bonne note de votre conseil de prévention, et verrons ce qu'il est possible de faire pour sensibiliser notre population aux besoins des plus fragiles.

M. CASSART dit que, si ses souvenirs sont bons, un épandage communal nécessite environ 30 tonnes de sel. Elle espère donc qu'il n'y aura pas trop de mauvais temps sinon les 200 tonnes en stock ne vont pas être suffisantes. Il est déjà arrivé qu'on ne veuille pas acquérir du sel car il ne neigeait que peu, mais il peut parfois y avoir des surprises climatiques inopinées. Aussi, à contrario, il est déjà arrivé que d'autres Communes s'adressent à la nôtre pour racheter du sel. Elle est donc heureuse de voir que des recherches d'alternatives efficaces ont été entamées, ce qui ne sera pas forcément facile à trouver. Elle imagine que le Collège donne des instructions au personnel afin d'utiliser suffisamment de sel, toutefois sans en gaspiller non plus, pour éviter les effets néfastes sur l'environnement et le réseau routier.